

N0 Acte : MD29792_1 5904 03/08/2018

Dos/cor : **MD29792**

Ref :

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION**«copetori»**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE DIX SEPT JUILLET

Je soussigné, Maître BETTINI Antoine, Huissier de Justice, associé de la SELURL ACTIJURIS 2A, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, ayant son siège social à SARTENE (20100) 31 Cours Sœur Amélie

A la DEMANDE de Monsieur BUSSIERE DE NERCY DE VESTU Frederic domicilié 150 Rue de la PAGERE 69500 BRON ou étant et parlant à sa personne

Coût
Art A. 444-48 Transp. 7.67
Art R444-3 Emolument 220.94
Forfait photos : 192.50
Taxe forfait. Art. 302 CGI 14.89

Coût remise à personne
T.V.A. 20.00 % 45.72
Total T.T.C. Euros 481.72

AGISSANT EN VERTU : d'un jugement contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Grande Instance d'ANNECY (Chambre Civile) le 1^{er} Juin 2017 ordonnant la licitation de divers immeuble dont les parcelles de terre et immeuble y édifiés sis en Corse du Sud sur le territoire de la Commune de SARI SOLENZARA (20145) et cadastrées section B n° 287, 288, 290, 1151 et 1152 ;

Me suis rendu ce jour sur le territoire de la Commune de SARI SOLENZARA (20145) sur les parcelles de terre et immeubles y édifiés cadastrées section B n° 287, 288, 290, 1151 et 1152 et en présence de :

- Madame BUSSIERE DE NERCY DE VESTU Béatrice épouse CAMUS
- Monsieur CAMUS Patrick

Et de Monsieur GIAFFERI Vincent, expert immobilier en charge d'établir les diagnostics suivants :

- Etat des servitudes, risques et d'informations sur les sols
- Attestation de superficie
- Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans un bâtiment
- Etat des installations électriques intérieures
- Attestation de diagnostic des performances énergétiques
- Rapport de mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante

Ai procédé à la description de ces biens immeubles comme suit :

Monsieur CAMU Patrick me déclare que :

- Ces immeubles ne sont pas à jour de l'acquittement des taxes foncières et d'habitation
- Sont assurés auprès de la compagnie d'assurance MAIF à Niort
- Ne font l'objet d'aucun bail ni convention d'occupation
- Ne constitue le domicile de quiconque

Ces parcelles de terre et immeuble y édifiés constituent un ensemble homogène situé en bord de mer à la sortie Sud de la Commune de SARI SOLENZARA, station balnéaire de Corse du Sud ;

Cet ensemble immobilier est accessible depuis la Route Territoriale 10 (**photo n°1**) et est fermé par un portail en bois, ancien fixé sur deux piliers revêtus de pierres taillées (**photo n°2**) ;

Depuis ledit portail, une voie bétonnée en bon état dessert cette propriété (**photos n°3 à n°5**)

A) Les parcelles de terre cadastrés section B n° 287, 288, 290 et 1152

Ces parcelles de terre son non bâtis et recouverts de maquis et de quelques pins maritimes et eucalyptus (**photos n° 6 à n° 9**) ;

B) L'immeuble à usage d'habitation situé sur la parcelle cadastrée section B n°1151

Sur la parcelle de terre cadastrée section B numéro 1151 se situe un immeuble à usage d'habitation comportant DEUX (2) niveaux (**photos n° 10 à n°12**) ;

Les façades dudit immeuble sont revêtues de pierres de parements ;

Cet immeuble à usage d'habitation est distribué comme suit :

- Un premier niveau comprenant :
 - Une terrasse EST (face à la mer) d'une superficie de **VINGT METRES ET DIX CENTIMETRES CARRES (20.10 m²)**. Le sol de cette terrasse est revêtu de petits carreaux de carrelage rectangulaires de couleur ocre. La surface de ladite terrasse est entrecoupée de piliers parées de pierres identiques à celle des façades de l'immeuble ; La couverture de cette terrasse est de tuiles supportées par une structure en bois. Cette terrasse laisse voir TROIS (3) portes fenêtres en bois donnant accès au séjour, à la cuisine et à la chambre ci-après décrits L'ensemble est en état d'usage (**photos n° 13 à n°17**)
 - Une terrasse SUD d'une superficie de **DIX HUIT METRES ET SOIXANTE QUINZE CENTIMETRES CARRES (18.75 m²)**. Les caractéristiques de cette terrasse sont identiques à celles de la terrasse

ci-dessus décrites. Cette terrasse dispose de DEUX (2) portes fenêtres donnant accès à la cuisine ci-dessous décrites. L'ensemble est en état d'usage (**photos n° 18 et n°19**)

- Un séjour d'une superficie de **QUINZE METRES ET DIX SEPT CENTIMETRES CARRES (15.17 m²)**. Les murs de ce séjour sont revêtus d'un crépis fin de couleur blanche. Son sol est carrelé de carreaux de carrelage type granitos de couleur verte. Son plafond est en pente et revêtu de volige vernies. Cette pièce est équipée d'une cheminée revêtue de pierres de parements taillées et surmontée d'une poutre en bois vernies. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°20 à n°24**) ;
- Une cuisine d'une superficie de **QUINZE METRES ET TROIS CENTIMETRES CARRES (15.03 m²)**. Les caractéristiques de cette cuisine sont identiques à celles du séjour ci-dessus décrit, à l'exception d'un mur revêtu de pierres de parements taillées assortie à celles qui revêtent les façades de l'immeuble. Cette cuisine est équipée d'un évier en inox. L'ensemble est en état d'usage (**photos n° 25 à n°27**) ;
- Un dégagement d'une superficie d'**UN METRE ET VINGT CENTIMETRES CARRES (1.20 m²)**. Le sol de ce dégagement est carrelé à l'identique du séjour ci-dessus décrit. Ses murs et plafond sont revêtus d'un fin crépi blanc. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°28 et n°29**) ;
- Un WC d'une superficie d'**UN METRE ET VINGT QUATRE CENTIMETRES CARRES (1.24 m²)**. Les caractéristiques de ce WC sont identiques à celles du dégagement ci-dessus décrit. Ce WC est équipé d'un sanitaire en céramique blanche avec chasse d'eau visible assorti. L'ensemble est en état d'usage (**photo n°30**) ;
- Une salle d'eau d'une superficie de **DEUX METRES ET SOIXANTE NEUF CENTIMETRES CARRES (2.69 m²)**. Le sol de cette salle d'eau est carrelé de carreaux de carrelage en grés émaillé saumoné. Ses murs sont revêtus sur une hauteur de DEUX METRES (2.00m) de carreaux de faïence de couleur grise. Son plafond est revêtu d'une peinture blanche. Cette pièce est équipée d'un lavabo sur meuble bas et d'une douche avec robinetterie simple. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°31 n°34**) ;
- Une chambre d'une superficie d'**ONZE METRES ET TRENTE ET UN CENTIMETRES CARRES (11.31 m²)**. Les murs de cette chambre sont revêtus d'un fin crépi blanc à l'exception de l'un d'eux qui laisse voir des pierres de parements identiques à celles des façades de l'immeuble. Son sol est carrelé de carreaux de carrelage type granitos de couleur verte. Son plafond est revêtu de volige en bois vernis et

laisse voir des poutres métalliques apparentes. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°35 à n°37**) ;

La hauteur sous plafond de ce premier niveau est de **QUATRE METRES ET VINGT CENTIMETRES (4.20 m)** à l'exception de la chambre, salle d'eau et WC dont la hauteur sous plafond est de **DEUX METRES ET TRENTE CENTIMETRES (2.30 m)**

Depuis ce premier niveau un escalier en bois (**photo n°38**) dessert le second niveau, lequel second niveau est distribué comme suit :

- Un dégagement d'une superficie de **TROIS METRES ET QUARANTE QUATRE CENTIMETRES CARRES (3.44 m²)** Le sol de ce dégagement est carrelé de carreaux de carrelage type granitos de couleur grise. Ses murs sont revêtus d'un fin crépi blanc. Son plafond est en pente et revêtu de voliges en bois vernies. Ce dégagement est équipé d'un garde-corps en bois vernis. L'ensemble est en état d'usage (**photo n°39**) .
- Une salle d'eau/WC d'une superficie d'**UN METRE ET SOIXANTE QUATORZE CENTIMETRES CARRES (1.74 m²)** Le sol de cette salle d'eau est carrelé de carreaux de carrelage en grés émaillé gris. Ses murs sont revêtus sur une hauteur d'**UN METRE ET QUATRE VINGT CENTIMETRES (1.80m)** de carreaux de faïence de couleur grise. Son plafond est revêtu d'une peinture blanche. Cette pièce est équipée d'un lavabo, d'une douche avec robinetterie simple et d'un WC, l'ensemble et céramique blanche. Cette pièce est également équipée d'un sèche serviette électrique. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°40 à n°43**)
- Une chambre d'une superficie de **HUIT METRES ET SEPT CENTIMETRES CARRES (8.07 m²)** dont **SIX METRES ET TRENTE SEPT CENTIMETRES CARRES (6.37 m²)** sont habitables. Les murs de cette chambre sont revêtus d'un fin crépi blanc à l'exception de l'un d'eux qui laisse voir des pierres de parements identiques à celles des façades l'immeuble. Son sol est carrelé de carreaux de carrelage type granitos de couleur grise. Son plafond est revêtu de volige en bois vernis et laisse voir des poutres métalliques apparentes. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°44 à n°46**)
- Une chambre d'une superficie de **HUIT METRES ET SOIXANTE QUINZE CENTIMETRES CARRES (8.75 m²)** Les murs de cette chambre sont revêtus d'un fin crépi blanc à l'exception de l'un d'eux qui laisse voir des pierres de parements identiques à celles des façades l'immeuble. Son sol est carrelé de carreaux de carrelage type granitos de couleur verte. Son plafond est revêtu de volige en bois vernis et laisse voir des poutres métalliques apparentes. L'ensemble est en état d'usage (**photos n°47 et n°48**) ;

Ce niveau dispose d'un second accès depuis l'arrière de l'immeuble (**photos n° 49 et n°50**)

La hauteur sous plafond de ce niveau est de **DEUX METRES ET QUINZE CENTIMETRES (2.15 m)**

Cet immeuble ne dispose d'aucun système de chauffage ou de climatisation ;

Son approvisionnement en eau chaude est assuré par un cumulus d'une superficie de **CENT CINQUANTE LITRES (150 l)**

Ses menuiseries sont en bois, simple vitrage avec volets bois, à l'exception des fenêtres donnant sur la partie arrière de l'immeuble qui sont dépourvues de volets.

Accolé à cet immeuble se situe un garage d'une superficie de **QUINZE METRES ET DIX CENTIMETRES CARRES (15.10 m²)**. La couverture de ce garage est constituée de tuiles supportées par une structure en bois. Ses murs sont revêtus d'une peinture blanche à l'exception de l'un d'eux laissant voir des pierres apparentes identiques à celles de la façade de l'immeuble. Son sol est en béton ciré. Ce garage laisse également voir un évier bâti ancien **(photos n°51 à n°54)** ;

Devant ledit garage se situe une aire, affectée au stationnement de véhicule **(photo n°55)** ;

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de description, corroboré par les photos y annexées, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : QUATRE CENT QUATRE VINGT UN EUROS ET 72 CTS

Dont TVA 20.00 % : 45.72 €

Taxe fiscale : 14.89 €

